Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

COMMUNE DE SENE

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

INTRODUCTION

L'année 2026 s'ouvre dans un moment charnière. Le mandat engagé en 2020 arrive à son terme, après une année 2025 marquée par la finalisation d'un grand nombre de projets portés tout au long de la mandature. Ce mandat aura été traversé par des épisodes intenses de crises sanitaire, énergétique, inflation, bouleversements climatiques qui ont mis à l'épreuve la capacité d'adaptation de notre commune, tout en révélant la solidité de ses engagements et de son organisation.

Séné a su faire face, avancer, s'ajuster. Elle l'a fait en restant fidèle à ce qu'elle est : une commune à taille humaine, réactive, ancrée dans une vision partagée, et habitée d'une volonté constante d'agir pour le bien commun. Elle l'a fait aussi grâce à l'implication continue des équipes municipales et des services, qui ont su, dans un contexte mouvant, traduire les orientations politiques en actions concrètes, sans jamais perdre de vue l'exigence de qualité, de proximité et de sobriété.

Car Séné est une commune forte, par son dynamisme, ses projets, ses habitants. Mais elle est aussi fragile. Fragile par sa géographie, par sa pression foncière, par les effets tangibles du dérèglement climatique. Ces fragilités nous imposent d'agir avec justesse. Elles exigent que les décisions soient prises avec mesure et discernement, que l'on sache résister à la tentation des ruptures brutales ou des affirmations spectaculaires. Le temps local est un temps long, un temps de soin, un temps de liens.

À cela s'ajoute, en cette fin de mandat, une instabilité persistante au niveau national : à l'heure où ces lignes sont écrites, le Projet de Loi de Finances pour 2026 n'a toujours pas été adopté par le Parlement. Si cette situation n'est malheureusement pas inédite, l'année précédente en témoigne, elle entretient une forme d'incertitude structurelle sur les conditions dans lesquelles les collectivités devront élaborer leur budget, en particulier s'agissant des dotations et des programmes de subventions. Cela impose, une fois encore, un effort d'anticipation, de rigueur et de prudence.

Ce document s'inscrit dans cette logique. Il prolonge ce qui a été engagé, dans le respect du cadre électoral et des principes de responsabilité qui s'imposent à cette période de transition. Sans anticiper les choix qui relèveront de la prochaine équipe municipale, il permet néanmoins d'apporter, à la marge, certains ajustements ou compléments, toujours en cohérence avec les orientations exprimées au cours du mandat. Il ne s'agit pas d'ouvrir de nouvelles perspectives, mais de consolider ce qui peut l'être, afin que la commune reste en mouvement, dans une trajectoire lisible, maîtrisée et réactive aux besoins identifiés.

Il s'agit de permettre à l'action publique de se poursuivre sans à-coup, dans l'intérêt des Sinagotes et Sinagots, avec la même attention portée aux équilibres, à l'écoute, et à la qualité du service rendu. C'est dans cet esprit de transition apaisée que ce rapport a été conçu.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES POUR 2026

1. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Le projet de Loi de Finances 2026 a été adopté le 3 février 2026 par l'Assemblée Nationale par recours à l'article 49-3. Cette adoption met un terme au régime de la loi spéciale adoptée le 23 décembre faute de majorité parlementaire pour doter le pays d'un budget avant le 31 décembre 2025.
Après que nombre d'hypothèses aient été mises sur la table concernant la DGF ou les subventions aux collectivités, les principaux financements dédiés sont à ce jour :

- Une enveloppe de DGF qui n'augmentera pas en 2026 (après un +150 M€ en 2025, elle reste donc à 27,4 Mds€)
- Un maintien des dispositifs de subvention aux collectivités DETR / DSIL, avec une diminution de l'enveloppe totale de 200 M€
- Une enveloppe de Fonds vert en baisse à 840 M€ contre 1,15 Mds en 2025 et 2,5Mds en 2024

Le budget est construit sur les hypothèses suivantes

- Une croissance qui resterait positive +1 % du PIB contre +0,7 % en 2025
- Une normalisation de l'inflation à +1,3% contre +1,1 % en moyenne en 2025
- Un déficit public de -4,7 %, du PIB, en amélioration de +0,6 % par rapport à 2025 (-5,4%),
- Une dette publique de 3 482 Md€ à 117,4% du PIB en 2025 contre 113,2% en 2024
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne de 2,50 %, contre 2,75% jusqu'en mars 2025.

2. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION BUDGETAIRES AFFICHES EN 2026 SONT :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations
- L'engagement des services dans la recherche d'économies
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires, dans un contexte de raréfaction des financements extérieurs

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

I - DES RESSOURCES PRESERVEES

1. LES DOTATIONS D'ETAT

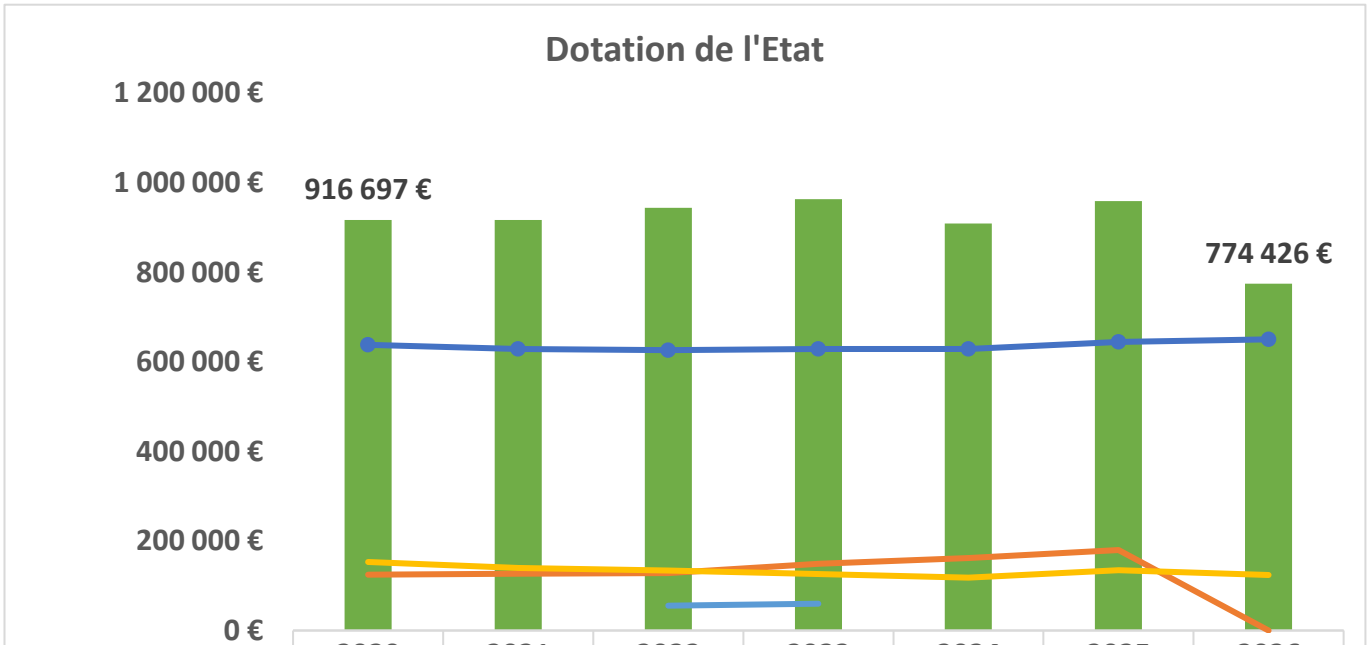
Le PLF 2026 prévoit de reconduire l'enveloppe de la DGF au même niveau que 2025. Même si l'inflation attendue pour l'exercice 2026 est modérée, la DGF poursuit son érosion.

Pour la Commune de Séné, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait de 774 426 €, soit – 184 598 € par rapport à 2025, avec :

- L'augmentation de la DGF + 5 831 € dont effet population 19 372 € et l'écrêtement -13 540 € ;
- Suppression de la Dotation de Solidarité Rurale et une Dotation de Solidarité Urbaine à 0€ ;
- L'augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » de -10 680 € ;

L'augmentation du taux de taxe foncière a contribué à renforcer le Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal (CMPF), valorisant l'effort fiscal de la commune dans le calcul de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Associée à la croissance démographique constatée lors du dernier recensement, cette évolution a permis d'enrayer la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'amorcer une tendance favorable.

La population DGF étant attendue comme supérieure à 10 000 habitants pour l'exercice 2026, la commune perdra la dotation de solidarité Rurale, pour relever à la dotation de Solidarité Urbaine. Malgré le passage de seuil, les critères d'éligibilité à la DSU (indice composite associant le potentiel financier moyen par hbitants, la part de logements sociaux, la proportion d'allocataire sociaux et le revenu moyen par habitant) ne permettent pas à la commune de Séné de bénéficier de cette nouvelle dotation.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGF	916 697 €	916 697 €	943 814 €	963 471 €	909 178 €	959 024 €	774 426 €
DF	637 800 €	628 997 €	626 088 €	628 460 €	628 975 €	644 312 €	650 143 €
DSR	124 951 €	127 133 €	128 404 €	148 875 €	162 101 €	179 749 €	- €
DSU							- €
DNP	153 079 €	139 773 €	133 832 €	126 280 €	118 102 €	134 963 €	124 283 €
BIODIVERSITE			55 490 €	59 856 €			

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

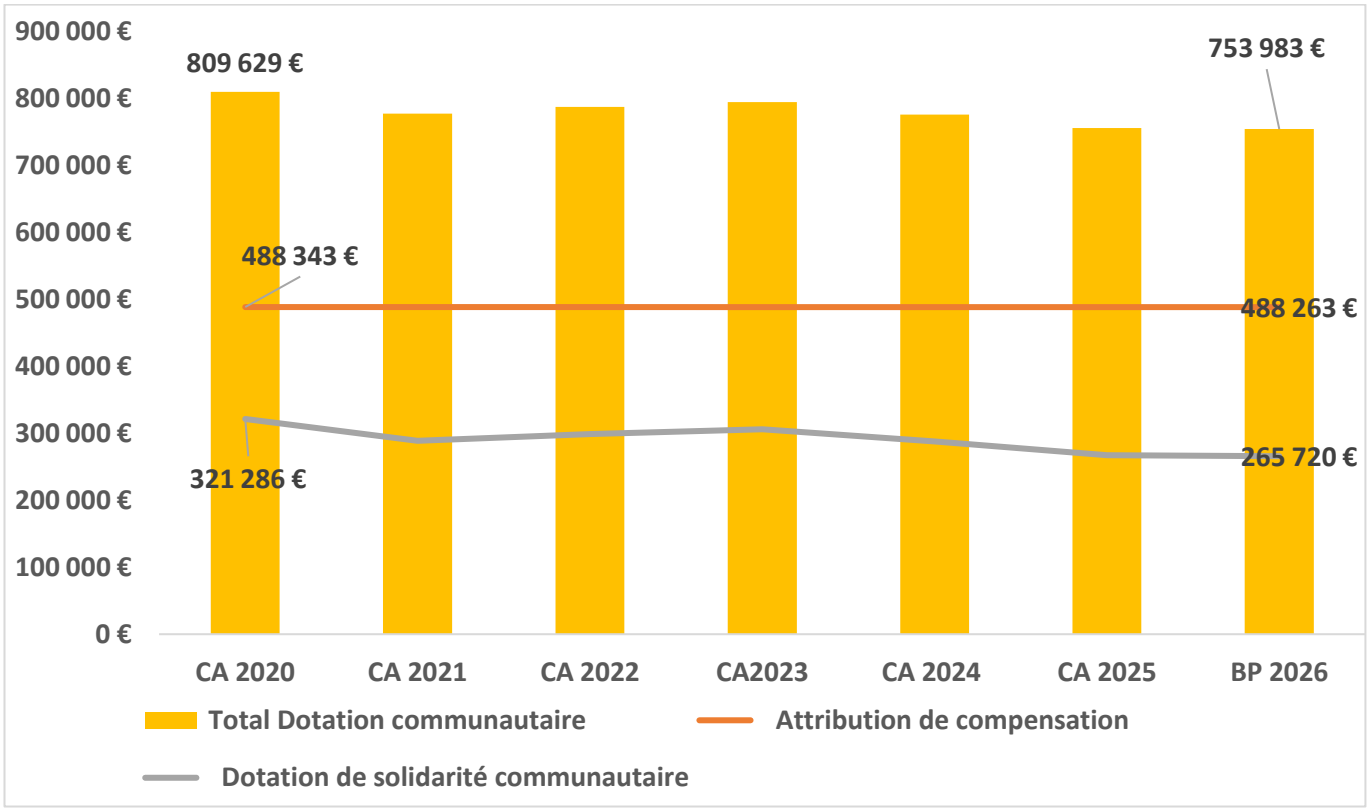
2 – LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

L'Attribution de Compensation (AC) évolue lors de chaque transfert de compétences entre l'EPCI et la commune, la dernière décision en date étant l'adoption par le conseil municipal de Séné du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) concernant le transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

Comme prévu dans le pacte financier et fiscal voté en 2023 et mis en œuvre dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, « *le Conseil Communautaire a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver les capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire. Cette diminution sera de 500 000 € chaque année, pour les exercices 2024 à 2026.* » (GMVA).

En 2026, la diminution de DSC pour Séné sera de 1 666 € , passant de 267 387 € à 265 720 €.

EVOLUTION DES RECETTES COMMUNAUTAIRES



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

2. LES PRODUITS DE FISCALITE DES ENTREPRISES PERCUS PAR GMVA

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CFE	500 557	505 349	517 548	548 260	586 463	642 357
CVAE/	326 960	338 852	323 862	228 723		
TASCOM	301 386	226 737	229 547	240 160	220 413	216 670
IFER	12 696	15 998	14 954	16 186	22 534	26 195
TOTAL	**1 141 599**	**1 086 936**	**1 085 911**	**1 033 329**	**829 410**	**885 222**
variation	**51 496**	**-54 663**	**-1 025**	**-52 582**	**-203 919**	**55 812**

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus pas la commune.

3. DES RECETTES FISCALES PRESERVEES

A – Démographie : une croissance de la population qui se poursuit

La commune de Séné poursuit son développement démographique avec une augmentation de près de 300 habitants entre 2025 et 2026. La commune voit sa population augmenter depuis 2023 après 3 années de stabilité. Depuis 2020, Séné accueille donc 546 habitants supplémentaires.

Il faut souligner que, selon toute vraisemblance, la commune franchira la barre des 10 000 habitants (données DGF)

Evolution de la population (source INSEE)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	% 2020-2026
Population municipale	8 947	8 946	8 900	8 930	8 944	9 265	9 554	7%
Population comptée à part	252	255	255	259	256	185	191	-24%
Population totale	**9 199**	**9 201**	**9 155**	**9 189**	**9 200**	**9 450**	**9 745**	**6%**
Données DGF	**9 657**	**9 682**	**9 647**	**9 682**	**9 698**	**9 953**	**N/A**	

Evolution des foyers fiscaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Nombre de foyers TH	4699	4802	4845	4926	5029	5098	1,37%
Nombre de propriétaires TF	5198	5310	5394	5452	5560	5618	1,04%
TOTAL	9897	10112	10239	10378	10589	10716	1,20%
Ecart	0	215	127	139	211	127	

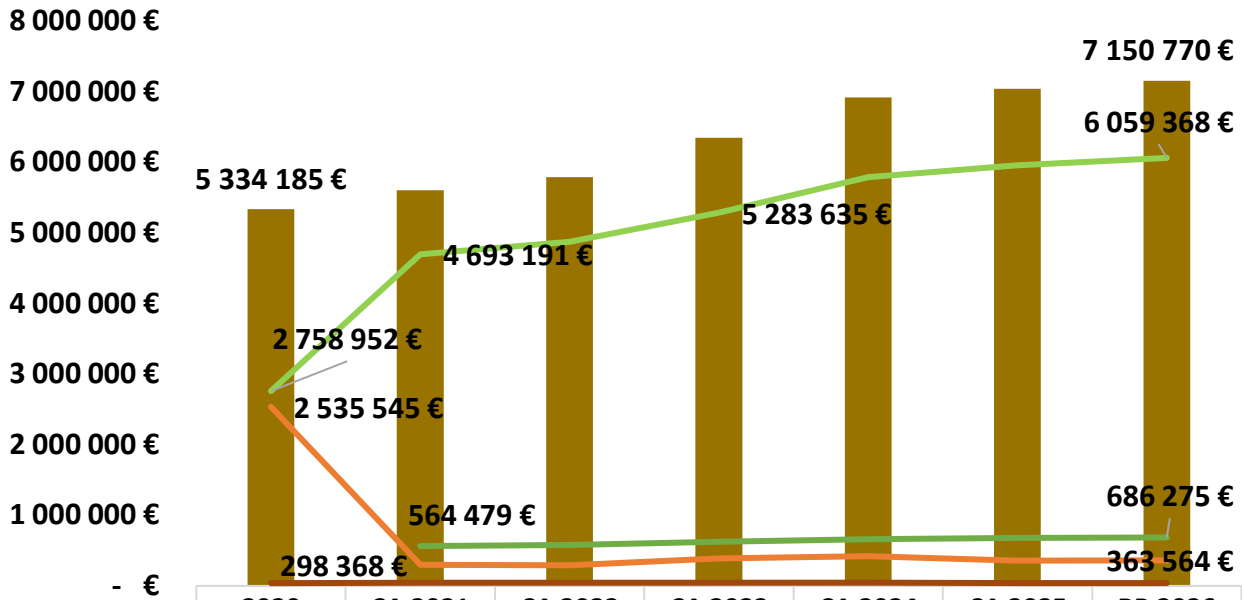
B – Le maintien des taux de fiscalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire est bâti sur l'hypothèse de la non-augmentation des taux de fiscalité.

En 2025, les bases fiscales ont été revalorisées de 1,7% et l'intégration de 45 nouveaux logements, soit une évolution de +1% des bases physiques. Les recettes fiscales ont augmenté de 120 829 €
Pour 2026, il est prévu une revalorisation des bases de 0,8 % et l'intégration de 60 nouveaux logements, soit une évolution de +1,2% des bases physiques. Les recettes fiscales devraient augmenter de 113 076 €.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX



	2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Total PRODUITS	5 334 185 €	5 599 836 €	5 788 648 €	6 344 874 €	6 916 482 €	7 037 694 €	7 150 770 €
TH	2 535 545 €	298 368 €	292 404 €	389 179 €	422 792 €	359 965 €	363 564 €
Coefficient correcteur		564 479 €	578 145 €	626 829 €	660 197 €	679 481 €	686 275 €
TFPB	2 758 952 €	4 693 191 €	4 873 272 €	5 283 635 €	5 787 140 €	5 956 174 €	6 059 368 €
TFNB	39 689 €	43 798 €	44 827 €	45 231 €	46 353 €	42 074 €	41 563 €

C – La Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

Pour mémoire, en 2019 a été actée l'augmentation sur 3 exercices des taux de base de TLPE, afin d'harmoniser les taux mis en œuvre par les villes de Vannes et Theix-Noyalo, en cohérence avec le règlement local de publicité. Le taux reste inchangé pour 2026.

4. EVOLUTION DES RECETTES PERÇUES

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
TLPE	12 627 €	0 €	47 558 €	63 280 €	83 950 €	91 909 €	93 570 €	95 000 €
Variation en valeur	-5 786 €	-12 627 €	47 558 €	15 722 €	20 670 €	7 959 €	1 661 €	1 430 €

5. LES AUTRES RECETTES

A – Recettes de gestion

En 2025, le produit des activités et des services augmente avec un effet « année pleine » pour les mercredis loisir, (+ 21 443 €), la restauration scolaire et la garderie (+17 553 €). En complément, il faut souligner l'augmentation des renouvellements de concessions cimetière (+14 300 €), l'encaissement des loyers pour les antennes relais pour la somme de 28 500 € (encaissées auparavant au chapitre 73). Enfin, il faut noter l'accroissement du nombre de locations de salles, la location de bureaux à l'ADMR depuis août 2025 et la révision des tarifs annuels qui génèrent globalement une augmentation de + 17 670 € de produit.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

En 2026, les recettes des services évolueront selon la nouvelle grille tarifaire. Elles augmenteront aussi suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche baie des lutins. Le montant des refacturations de mise à disposition du personnel sera impacté par l'augmentation du point d'indice, base de la rémunération du personnel.

La conclusion du bail emphytéotique avec Morbihan Habitat pour le projet de pension de famille sur le site de Kercourse génèrera un loyer libératoire d'un montant de 66 000 €. On notera par ailleurs que le loyer ADMR sera imputé au chapitre 75.

Les autres produits de gestion ne devraient pas évoluer sensiblement en 2026, les perspectives d'évolution pour le prochain exercice restent donc prudentes.

Evolutions des autres recettes de gestion

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	BP 2026
Produits des services	621 771 €	659 325 €	660 130 €	708 397 €	723 956 €	812 643 €	817 000 €
Produits de gestion	53 619 €	63 161 €	80 063 €	68 529 €	77 663 €	150 174 €	176 000 €
TOTAL Autres produits de fonct. Courant	**675 391 €**	**722 486 €**	**740 193 €**	**776 926 €**	**801 619 €**	**962 816 €**	**993 000 €**
Variation en valeur	**-73 693 €**	**47 096 €**	**17 707 €**	**36 733 €**	**24 693 €**	**161 197 €**	**30 184 €**

*Passage à la M57 en 2025

B – Droits de mutations : Maintien à un niveau élevé

Malgré la raréfaction des biens, le montant des droits de mutation perçues en 2025 reste élevé et supérieur à 2024 +42 419 €. Cela démontre l'augmentation de la valeur immobilière et l'attractivité du territoire. La baisse des déclarations d'intentions d'aliénés (DIA) en 2025 laisse penser que cette recette devrait baisser en 2026. Il sera donc proposé de prévoir un montant de 500 000 € au budget 2026.

Evolution des droits de mutation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Droits de mutation	590 333 €	813 591 €	805 890 €	541 036 €	587 691 €	630 110 €	500 000 €
Variation en valeur	**2 668 €**	**223 258 €**	**-7 701 €**	**-264 854 €**	**46 655 €**	**42 419 €**	**-130 110 €**

Pour information, l'évolution des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues déclencheront ou non une vente avec des droits de mutations :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nbre DIA	174	202	256	183	152	108	113	107

C – Dotations et participations

Dans le cadre du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan, la Commune a perçu en 2025 en prestation pour toutes les structures de la petite enfance (crèches, lieu accueil enfant parent et Relais Petite Enfance) 422 607 € contre 421 938 € en 2024.
Concernant la jeunesse, il a été perçu 104 235 € pour les mercredis loisir, vacances loisirs et Activité bonus contre 49123 € en 2024. Le différentiel important de plus 50 000 e s'explique par un rattrapage qui a été fait concernant les mercredis loisir dont le service a connu une croissance importante et continue de son activité, passant de 92 places en 2022 à 192 places en ce début d'année 2026.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

Enfin, en 2025, l'Etat a versé la subvention du Fond Innovation Pédagogique pour le projet de l'école Guynemer pour un montant de 23 629 €. Il a aussi versé la somme de 24 394 € pour l'accompagnement financier au service public de la petite enfance prévu dans le décret 2025-678 du 21 juillet 2025. Cette dotation est versée aux communes de plus de 3 500 habitants qui deviennent autorité organisatrice de l'Accueil du jeune enfant, qui consiste à :

- Recenser le besoin des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3ans ;
- Planifier au vu du recensement des besoins le développement de l'offre d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

6. SYNTHESE GENERALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

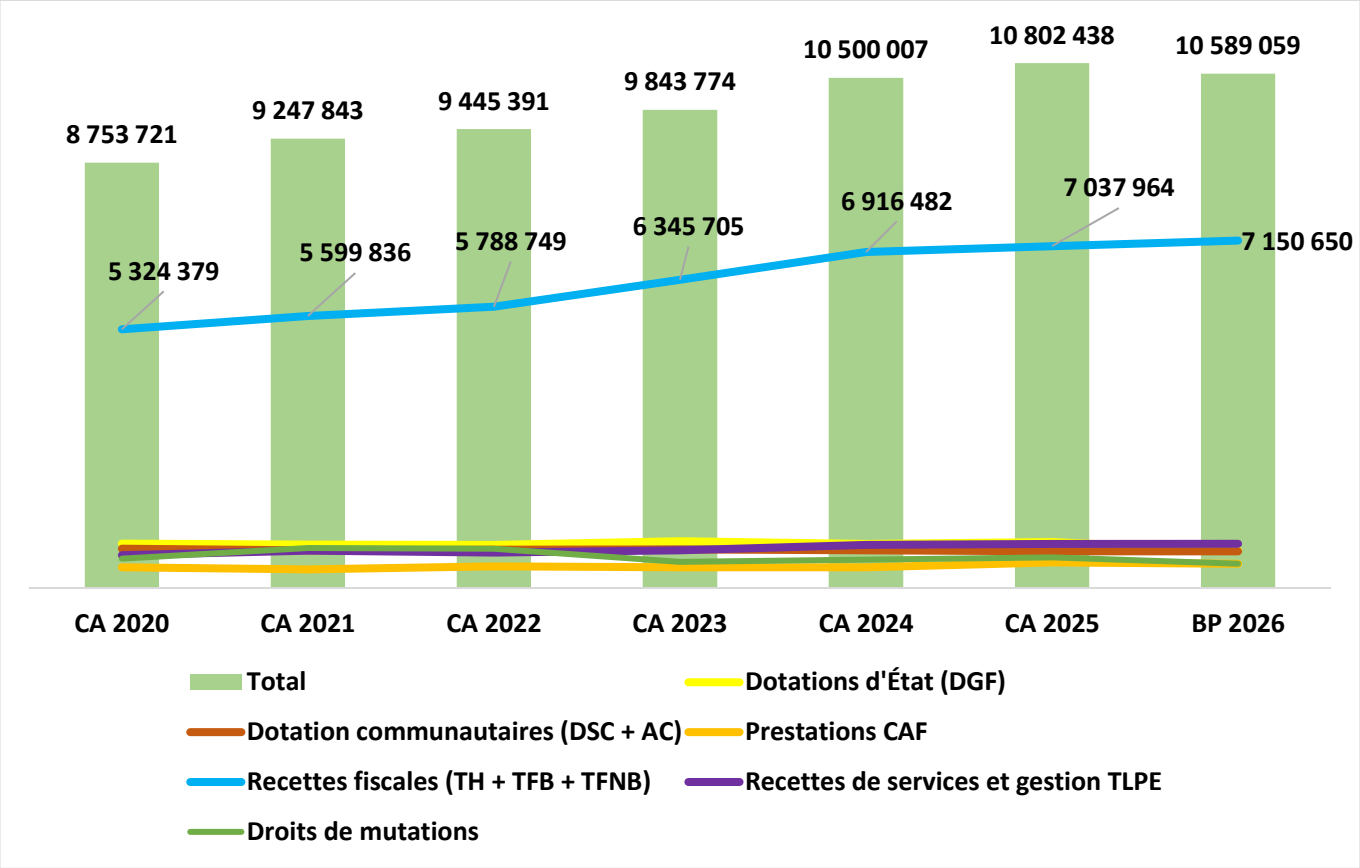
En 2025, les recettes ont été plus importantes que les montants inscrits au budget :

- Les droits de mutations +95 110 €
- La fiscalité directe +121 482 €
- L'encaissement des services + 79 700 €
- Les indemnités journalières +6 000 €
- Prestations CAF + 99 577 €
- Les dotations d'Etat citées plus haut pour un total de 48 023 €

Ces hausses de recettes et la baisse des dépenses au chapitre 011 ont engendré un résultat de fonctionnement de 1,970 M€. Ce résultat permet à la commune de conserver une structure financière solide pour continuer d'investir dans ses infrastructures.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

Evolution des recettes de fonctionnement



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Dotations d'État (DGF)	915 830	895 903	888 324	963 471	909 178	945 607	774 426
Dotation communautaires (DSC + AC)	809 629	777 512	787 063	794 325	775 842	755 650	753 983
Prestations CAF	423 534	383 213	448 865	424 609	427 264	526 841	500 000
Recettes fiscales (TH + TFB + TFNB)	5 324 379	5 599 836	5 788 749	6 345 705	6 916 482	7 037 964	7 150 650
Recettes de services et gestion TLPE	675 391	768 379	726 500	774 628	888 061	906 266	910 000
Droits de mutations	604 958	823 000	805 890	541 036	583 180	630 110	500 000
Total	8 753 721	9 247 843	9 445 391	9 843 774	10 500 007	10 802 438	10 589 059
Variation en valeur	-10 544	510 631	197 548	398 383	656 233	302 431	-213 379

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

7. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A – Evolution des principales recettes directes

Les recettes 2025 du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) s'élèvent à 430 214€.

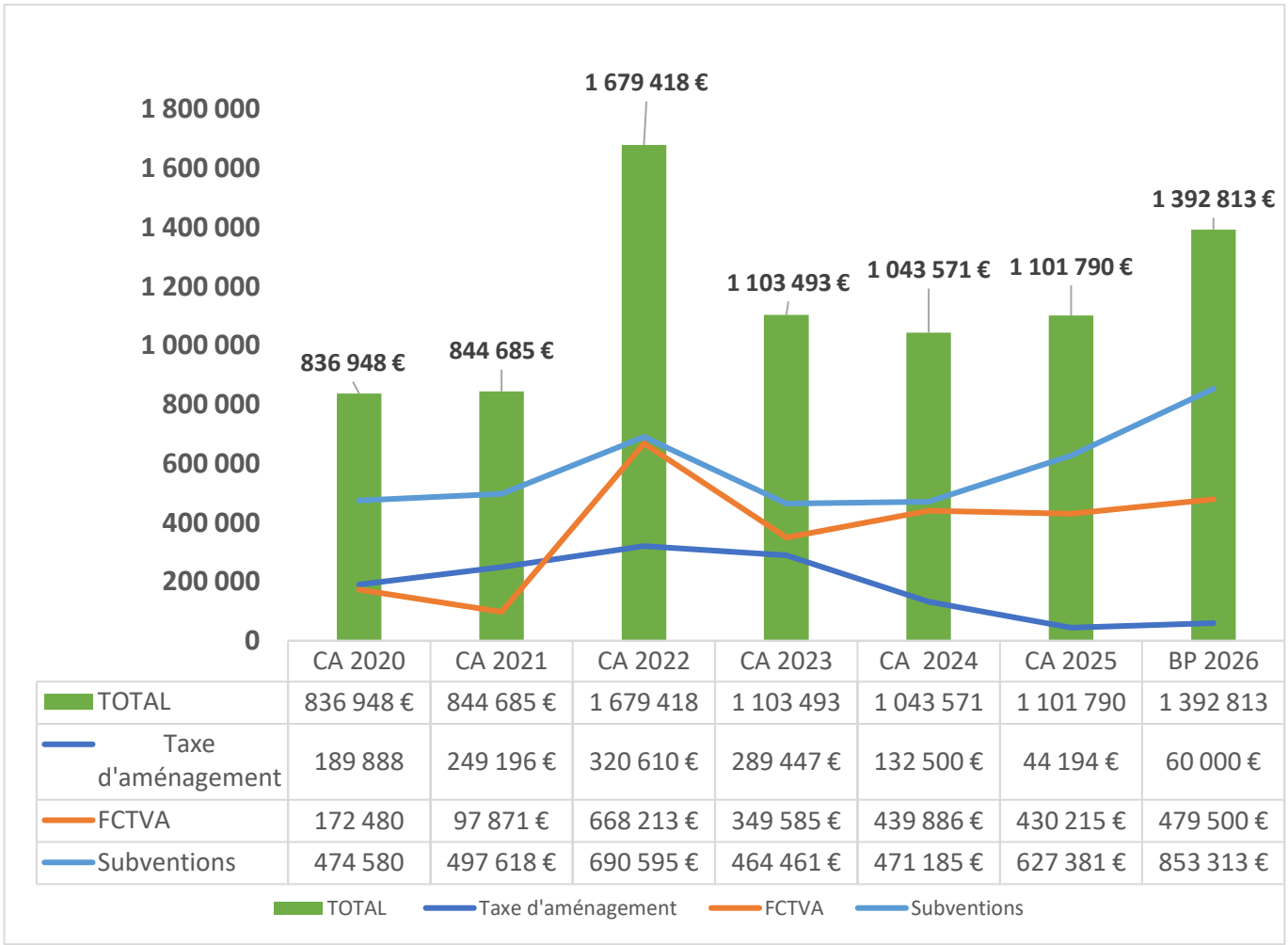
Pour l'exercice 2026, il est prévu 389 000 € de FCTVA sur les travaux payés en 2025 et 90 500 € sur les travaux d'intégration de la tranche 3 Cœur du Poulfanc. Pour rappel, le taux est de 16,404 %.

Concernant la perception de la Taxe d'Aménagement (TA), celle-ci devrait atteindre 44 194 € en 2025 sur les 120 000 € attendus. Devant les difficultés de recouvrement de la taxe, consécutives à la réforme de 2022, il est proposé de prévoir un montant de 60 000 € dans le futur projet de BP 2026

Quant à la perception de subventions, l'inscription au budget primitif 2025 prévoyait 1 275 000 € de subvention. A ce jour, il a été versé 627 381 €, le reste des produits attendus sera inscrit en reste à réaliser sur l'exercice 2026 pour 853 313 €. On notera que le total excède la prévision budgétaire compte-tenu des notifications de subventions reçues en cours d'exercice

Ainsi en 2026, le montant global des recettes directes attendues est de 1 392 813 € dont 562 130 € de restes à réaliser de subventions (qui ne comprennent pas les APCP). Cette somme sera nécessaire au financement de l'enveloppe d'investissement prévue en 2026 pour un montant de plus de 3,3 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



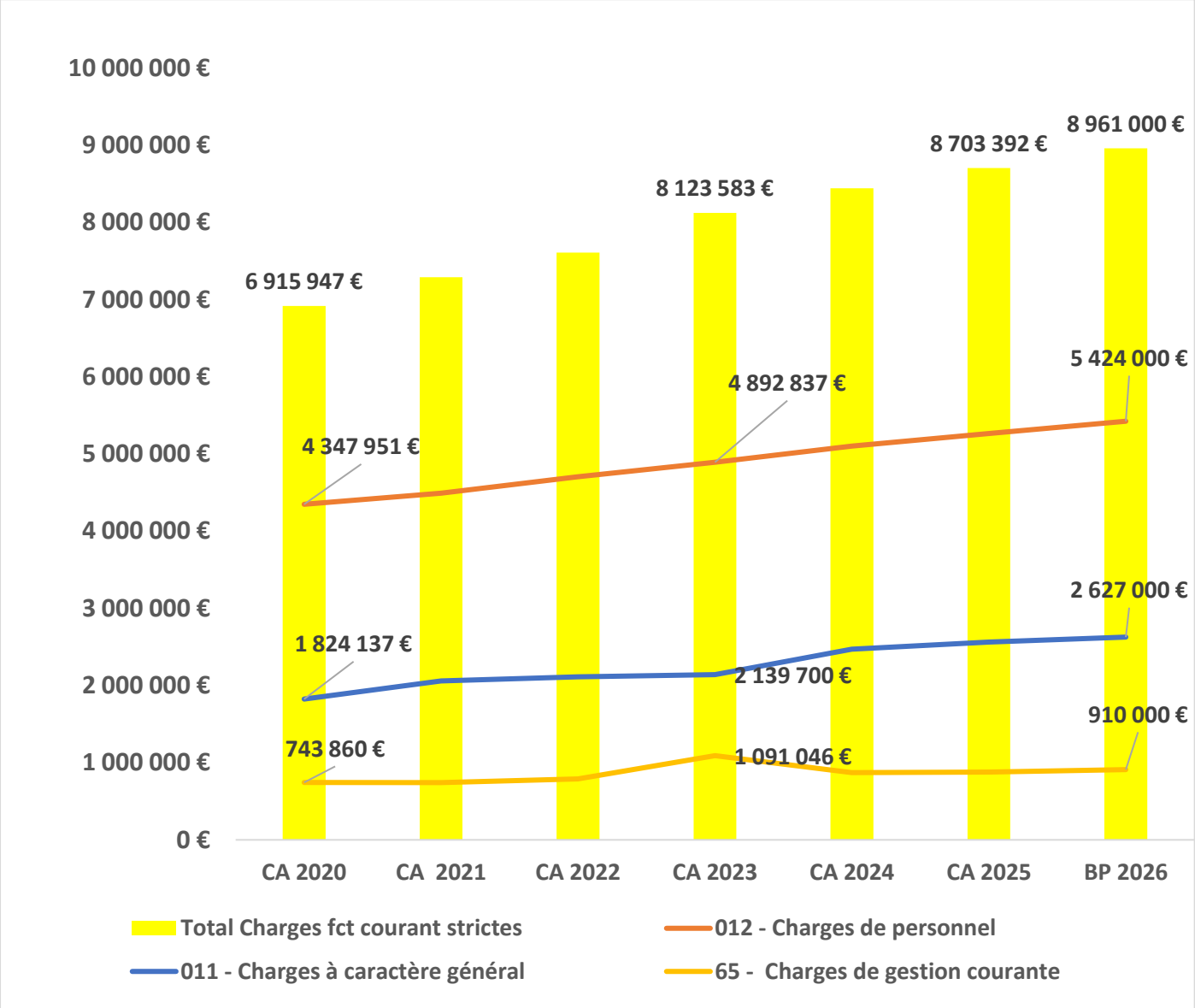
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
TOTAL	836 948 €	844 685 €	1 679 418	1 103 493	1 043 571	1 101 790	1 392 813
Taxe d'aménagement	189 888	249 196 €	320 610 €	289 447 €	132 500 €	44 194 €	60 000 €
FCTVA	172 480	97 871 €	668 213 €	349 585 €	439 886 €	430 215 €	479 500 €
Subventions	474 580	497 618 €	690 595 €	464 461 €	471 185 €	627 381 €	853 313 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

II - DES DEPENSES CONTENUES

1. SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des charges de fonctionnement 2020-2026



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	%
011 - Charges à caractère général	1 824 137 €	2 059 168 €	2 113 371 €	2 139 700 €	2 470 804 €	2 561 036 €	2 627 000 €	2,58%
012 - Charges de personnel	4 347 951 €	4 490 359 €	4 705 375 €	4 892 837 €	5 103 080 €	5 263 900 €	5 424 000 €	3,04%
65 - Charges de gestion courante	743 860 €	741 798 €	788 663 €	1 091 046 €	869 520 €	878 456 €	910 000 €	3,59%
Total Charges fct courant strictes	**6 915 947 €**	**7 291 325 €**	**7 607 409 €**	**8 123 583 €**	**8 443 404 €**	**8 703 392 €**	**8 961 000 €**	**2,96%**
Variations en valeur	**-43 275 €**	**375 378 €**	**316 084 €**	**516 174 €**	**319 821 €**	**259 988 €**	**257 608 €**	**-0,92%**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

La progression des dépenses de fonctionnement 2025, est le fait, essentiellement :

- L'effet année pleine de l'organisation des mercredis loisir ;
- L'augmentation des repas bio pour la restauration scolaire (0,20 €/repas)
- L 'inflation autour de +1,2%.
- La diminution des coûts d'électricité et gaz : -50 000 €
- De l'augmentation des contrats de prestations services (instruction ADS +17 000 € sur 5 mois, participation aux meublés touristiques 3 000 €, de l'entretien des voiries et marquages au sol +50 000 €)
- De l'augmentation du coût de l'entretien des véhicules et des matériels ;
- De la location de matériels
- De la prise en charge des travaux suite au sinistre du bateau Jean et Jeanne à hauteur de 30 000 € (la dépense est remboursée par les assurances en recettes de fonctionnement)

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2025 :

- Le renfort du secrétariat des services techniques avec un mi-temps depuis septembre 2024 ;
- Remplacement d'agents pour des départs à la retraite et arrêts maladies ;
- Création d'un ½ poste supplémentaire au service culture vie associative ;
- L'augmentation du RIFSEEP en août de 80 €/agents
- L'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points pendant 4 ans, soit +98 000 € ;
- L'attention aux conditions de travail et de rémunérations des agents.

2. LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

A – L'année 2025 a été marquée par l'achèvement des chantiers :

- L'aménagement des abords du complexe Le Derf, avec une extension au plateau sportif ;
- Début des travaux de mise en œuvre de l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie ;
- Continuité de l'amélioration de l'éclairage public porté par Morbihan Energies dans le cadre du fond vert
- La réalisation de l'aménagement de la Rue des Ecoles ;
- Réaménagement de la crèche de la baie des lutins avec des places supplémentaires ;
- Rénovation des bureaux du service jeunesse et vie associative place de la Fraternité ;

D'autres projets ont été poursuivis ou finalisés, entre autres :

- L'aménagement de Cœur du POULFANC ;
- La révision du Plan local d'urbanisme ;

L'enveloppe de travaux d'investissement 2025 a atteint 3,1 M €, soit un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 73 % du budget prévisionnel. Le montant des « restes à réaliser » est d'environ 575 211 €.

B - Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le PPI est un outil de priorisation et de planification des actions de la collectivité sur plusieurs années. Il permet d'avoir une vision prospective avec une lisibilité accrue des engagements de la collectivité et du suivi de leur mise en œuvre. Au regard des aléas rencontrés et des changements de priorisation, il est actualisé chaque année.

Les Aléas pouvant perturber de nouveau la projection financière :

- Les conséquences de la crise inflationniste sur le tissu économique et sur l'emploi
- Ses conséquences sur l'évolution des taux d'intérêt
- L'évolution des droits de mutations, avec le ralentissement constaté des transactions (DIA)
- Les défauts et manquement des entreprises, dans le respect des contrats.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL MANDATURE
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS							
Opérations en fin de réalisation	**4 000 €**	**60 €**	**112 940 €**	**22**			**9 378 €**
Acquisition terrain extension du cimetière				215 191 €			215 191 €
Extension cimetière et étude de sol			17 796 €				17 796 €
panneaux touristiques			4 973 €	7 660 €			12 632 €
Mobilier urbain			4 263 €		15 000 €	10 495 €	29 758 €
Aménagements en cours	**1 680 592 €**	**2 249 361 €**	**2 627 597 €**	**2 954 386 €**	**2 635 054 €**	**1 942 163 €**	**14 141 293 €**
Aménagement Coeur du Poulfanc	600 000 €	463 070 €	391 919 €	391 919 €	528 460 €	216 766 €	2 592 134 €
Abords du Poulfanc		99 151 €	38 822 €	27 087 €	22 906 €	9 891 €	197 857 €
Etude 49 Rte de Nantes			10 000 €		960 €		10 960 €
Rachat portage foncier EPFR rte de Nantes	250 000 €	0 €	550 000 €		0 €		800 000 €
Révision du PLU voir AP/CP	20 000 €	50 000 €	43 277 €	42 431 €	30 077 €	0 €	185 785 €
Schéma directeur des eaux pluviales			46 800 €				46 800 €
Réhabilitation complexe LE DERF	155 588 €	657 220 €	1 169 303 €	1 031 606 €	1 071 738 €	80 871 €	4 166 326 €
Aménagement abords LE DERFF			6 050 €	10 000 €	104 345 €	289 860 €	410 255 €
Aménagement place coffornic	10 000 €	10 000 €	247 570 €	201 879 €	63 248 €	30 257 €	562 954 €
Acquisition parcelle et Aménagt venelle Rue du verger	45 000 €	40 000 €					85 000 €
Financement logements sociaux	100 000 €	93 035 €	0 €	82 000 €	20 000 €	0 €	295 035 €
budget participatif			7 781 €	5 783 €	10 162 €	23 462 €	47 188 €
Ouverture de la rue des spatules	64 301 €	58 000 €					122 301 €
Maison des habitants	16 000 €	105 200 €	16 502 €	1 121 179 €	595 445 €	120 759 €	1 975 085 €
Installation d'un toilette et place PMR Barrarac'h				12 599 €	53 212 €		65 811 €
Refection rue des Ecoles				11 346 €	46 027 €	1 170 298 €	1 227 671 €
Travaux énergétique sur batiments communaux				28 194 €	0 €	0 €	28 194 €
Aménagements en projet	**319 588 €**	**864 280 €**	**2 491 €**	**25 000 €**	**65 600 €**	**92 015 €**	**344 106 €**
Acquisition foncière	30 000 €	25 000 €	2 491 €	25 000 €	57 800 €	4 612 €	144 903 €
Réhabilitation de terrains sportifs (étude)	104 000 €					0 €	104 000 €
Pole éducatif et culturel à Guyomard						3 060 €	3 060 €
Aménagement des abords et des cours d'écoles						0 €	0 €
réaménagement de la crèche Baie des lutins					7 800 €	77 629 €	85 429 €
Etude pour la réfection toit plat mairie et installation photovoltaique						6 714 €	6 714 €
ENTRETIEN RENOUVELLEMENT PATRIMOINE	**490 000 €**	**644 102 €**	**787 378 €**	**559 829 €**	**779 969 €**	**1 058 579 €**	**4 431 781 €**
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie) maj délib	50 000 €	20 000 €	11 169 €	48 082 €	0 €	62 872 €	192 122 €
Entretien des équipements et bâtiments sportifs	134 000 €	53 000 €	208 000 €	51 421 €	65 867 €	11 034 €	523 322 €
réhabilitation de la pisté d'athlétisme						8 076 €	120 000 €
sécurisation accès au toit le derf cousteau mairie						24 784 €	24 784 €
Entretien batiments communaux et associatifs	30 000 €	89 700 €	27 859 €	35 804 €	69 361 €	56 047 €	308 771 €
Matériels associatifs					17 548 €	10 336 €	27 884 €
Transfert Compétence eaux pluviales et ZAE à GMVA		122 000 €	50 000 €	163 800 €	163 603 €	163 203 €	662 606 €
Gestion eaux pluviales Belorsen (Rembt GMVA)						336 631 €	336 631 €
Entretien bateau Jean et Jeanne			32 865 €	58 967 €	2 831 €	4 805 €	99 468 €
Acquisition véhicules	20 000 €	20 000 €	17 150 €	38 783 €	122 532 €		218 465 €
Sécurisation changt poteaux incendie	30 000 €				2 986 €	2 794 €	35 780 €
Cimetière columbarium	10 000 €	26 960 €			0 €	10 814 €	47 774 €
Passage de la fibre à la réserve					10 747 €		10 747 €
Eclairage public - avec transition énergétique	20 000 €	20 000 €	263 503 €	13 767 €	31 934 €	156 260 €	505 464 €
Réfection de voirie Plan Vélo	101 000 €	65 838 €	100 825 €	37 118 €	56 337 €	46 542 €	407 660 €
Equipement des services	95 000 €	226 604 €	60 744 €	112 089 €	233 981 €	164 382 €	892 799 €
TOTAL	**2 308 592 €**	**2 819 372 €**	**3 530 406 €**	**3 762 067 €**	**3 495 623 €**	**3 103 252 €**	**19 196 558 €**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

3. LES GRANDES ORIENTATIONS 2026

Les éléments présentés ci-après permettent d'identifier :

- d'une part les données nouvelles à prendre en compte pour la préparation budgétaire 2026 au titre des charges de fonctionnement,
- d'autre part, en investissement,
  - de prendre en compte la clôture des actions engagées, ci-après marquées d'une astérisque,
  - de prévoir la réalisation de projets modestes et annoncés, qui seront à confirmer ou pas lors du vote du budget primitif 2026.

A - En matière de charges à caractère général, les principaux éléments à intégrer dans le travail d'élaboration budgétaire 2026 sont :

Pour 2026, il est demandé aux services de proposer des budgets sur la base des crédits consommés en 2025, tout en prenant en compte l'évolution connue des tarifs soumis à l'inflation. Il faudra aussi tenir compte des différents coûts supplémentaires ou diminution suivants :

- Le renouvellement du document unique + 17 000 € ;
- Le festival jeunesse tous les 2 ans + 4 000 € ;
- Effet année pleine de la prise en charge d'instruction ADS (+ 28 000 € par rapport à 2025)
- L'augmentation du marché d'assurances + 27 000€,
- La diminution des frais de réparation du bateau Jean et Jeanne pris en charge par l'assurance – 30 000 €.

B - En matière de ressources humaines, les principaux éléments à intégrer dans le travail d'élaboration budgétaires 2026 sont :

Une hausse de +190 000 € (+ 3%) est prévue sur les frais de personnel, avec :

- L'augmentation du RIFSEEP en août 2025 de 80 €/agents avec un « effet année pleine » ;
- Le renouvellement de l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points, soit + 98 000 € ;
- Le passage à temps complet au 1er Janvier 2026 de l'agent recruté en renfort d'un mi-temps depuis septembre 2024 au secrétariat des services techniques ;
- « L'effet année pleine » de la création d'un ½ poste supplémentaire au service culture vie associative ;
- L'organisation des élections municipales ;
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- L'attention aux conditions de travail et de rémunérations des agents.

C - En matière de gestion du patrimoine bâti et de transition écologique, il est proposé de travailler à la préparation budgétaire 2026 autour d'enveloppes financières permettant la réalisation :

- *Finalisation de l'étude sur les besoins d'équipements éducatifs et culturels au Poulfanc (crèche, école de musique et la réhabilitation de l'école) et élaboration d'un programme d'investissement sur le site Guyomard
- Rénovation du toit terrasse de la Mairie qui permettra l'installation de système de production d'énergie ;
- *Réalisation des travaux de renaturation de la cour d'école F. Dolto
- *Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public ;
- Renouvellement des éclairages intérieurs des salles Le Néchet & Cousteau ;
- *Programmation des travaux de sécurisation de la voirie
- *Poursuite des études et travaux visant à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, dans le cadre de la nouvelle convention de gestion avec GMVA
- *Après l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature en 2023, finalisation de la rédaction du plan de gestion simplifiée des espaces verts et mise en œuvre au sein du service EUCV

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

D - En matière d'actions pour le développement du lien social et des solidarités, il est proposé de travailler à la préparation budgétaire 2026 autour d'enveloppes financières permettant la réalisation :

- *L'installation de nouveaux jeux extérieurs pour enfants sur les sites de Penhoët ; Mousterian & Limur.
- *L'installation de l'élévateur pour l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie ;
- *La création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « GCSMS Aides & Soins ; Vannes, St-Avé, Séné »
- *La Maison des habitants au sein de Cœur de Poulfanc poursuit le développement de son activité sur l'ensemble du territoire avec une démarche de renouvellement de l'agrément centre social auprès de la CAF finalisée en 2025
- *Une croissance de l'activité de l'école de musique, qui accueille 163 élèves auxquels il convient d'ajouter le dispositif « Klas bagad » au sein de l'école Guyomard ;
- *Poursuite des mercredis loisir qui ont vu leur capacité d'accueil doubler entre 2022 et début 2026
- *Poursuite du soutien à la création de logements sociaux et obtention de l'aide « Maires bâtisseurs »

E - En matière d'amélioration des services à la population, il est proposé de travailler à la préparation budgétaire 2026 autour d'enveloppes financières permettant la réalisation :

- *Engagement d'une démarche de municipalisation de l'accueil de loisirs « Ty Mouss »
- *Mise en place d'une direction mutualisée des deux crèches municipales
- *Passage à 24 places à la crèche de la « Baie des lutins » année pleine
- *Mise en œuvre d'un nouveau logiciel de planification des interventions des services techniques
- *Conforter la présence terrain et les actions de prévention routière de la police municipale ;

F - En matière d'accompagnement de la vie sportive et de la vie associative, il est proposé de travailler à la préparation budgétaire 2026 autour d'enveloppes financières permettant la réalisation :

- Rénovation des cours de tennis extérieurs ;
- Réalisation des études techniques et de l'autorisation d'urbanisme pour la création d'un terrain de football synthétique ;
- Renouvellement de la piste de l'athlétisme et réalisation des aménagements annexes (cheminements ; éclairages)
- *Achèvement de la rue des écoles
- *Achèvement de l'aménagement des extérieurs Le Derf
- *Livraison d'une nouvelle plate pour le bateau Jean et Jeanne ;

G - En matière de participation citoyenne, la commune poursuit l'ensemble des projets en cours.

Les 3 projets concernant l'Appel à Projet Citoyen 2026 sont :

- **Un cadran solaire (Esplanade Gisèle Halimi – Poulfanc).** Le cadran serait peint sur le sol de l'esplanade par un groupe d'une soixantaine d'habitants dont des enfants de l'école Guyomard. Un panneau pédagogique installé sur site viendrait compléter et expliciter la réalisation. Avec le type de cadran prévu, c'est l'ombre d'une personne correctement placée sur le cadran qui indiquerait l'heure solaire
- **Une fresque sur transformateur (Rue du Verger au Poulfanc).** Cette fresque, réalisée par des habitants et des enfants, accompagnés par un graffeur professionnel, prendrait place sur le transformateur électrique situé devant la résidence Harbor & Sens, près de la venelle reliant la route de Nantes au quartier de Limur. Le contenu du graff reste à imaginer, mais serait en lien avec les caractéristiques historiques et/ou actuelles du Poulfanc.
- **Un verger citoyen (Cadouarn).** Ce projet vise à :
  – développer des liens intergénérationnels entre les habitants du hameau de Cadouarn, au sein d'un verger d'arbres fruitiers dans le parc situé en bas de la rue de Cadouarn.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

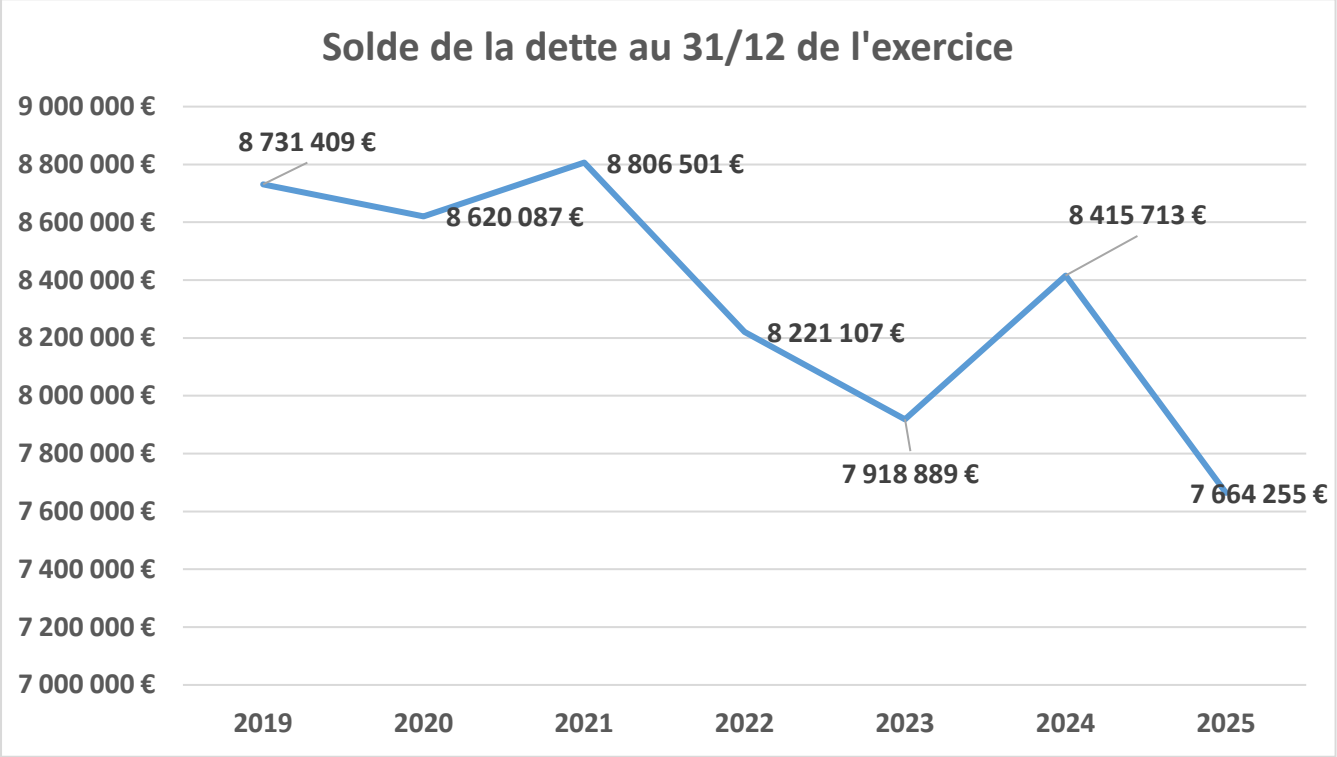
– favoriser la biodiversité faune-flore au sein de l'espace et permettre la récolte collective des fruits, notamment pour les habitants de la rue de Cadouarn n'ayant pas d'espace de jardin.
– sensibiliser les enfants à la culture, aux pollinisateurs…

Au vu des masses financières engagées, l'enveloppe prévisionnelle 2026 sera d'environ 3,3 M €.

D – La gestion et la structure de la dette

En 2025, la municipalité a consolidé le solde du prêt à taux zéro octroyé par la CAF pour la construction du centre social soit 10 000 € sur les 200 000 € attendus. De plus, durant l'année 2025, il a été remboursé 751 457 € de capital. Les investissements ont été autofinancés. De ce fait, la commune s'est désendettée, le solde de la dette au 31 décembre est de 7 664 255 €.

En 2026, au vu des dépenses d'investissement prévues à ce jour, le recours à l'emprunt sera extrêmement réduit



Concernant la classification de ses emprunts, la commune présente au 1er janvier 2026 :

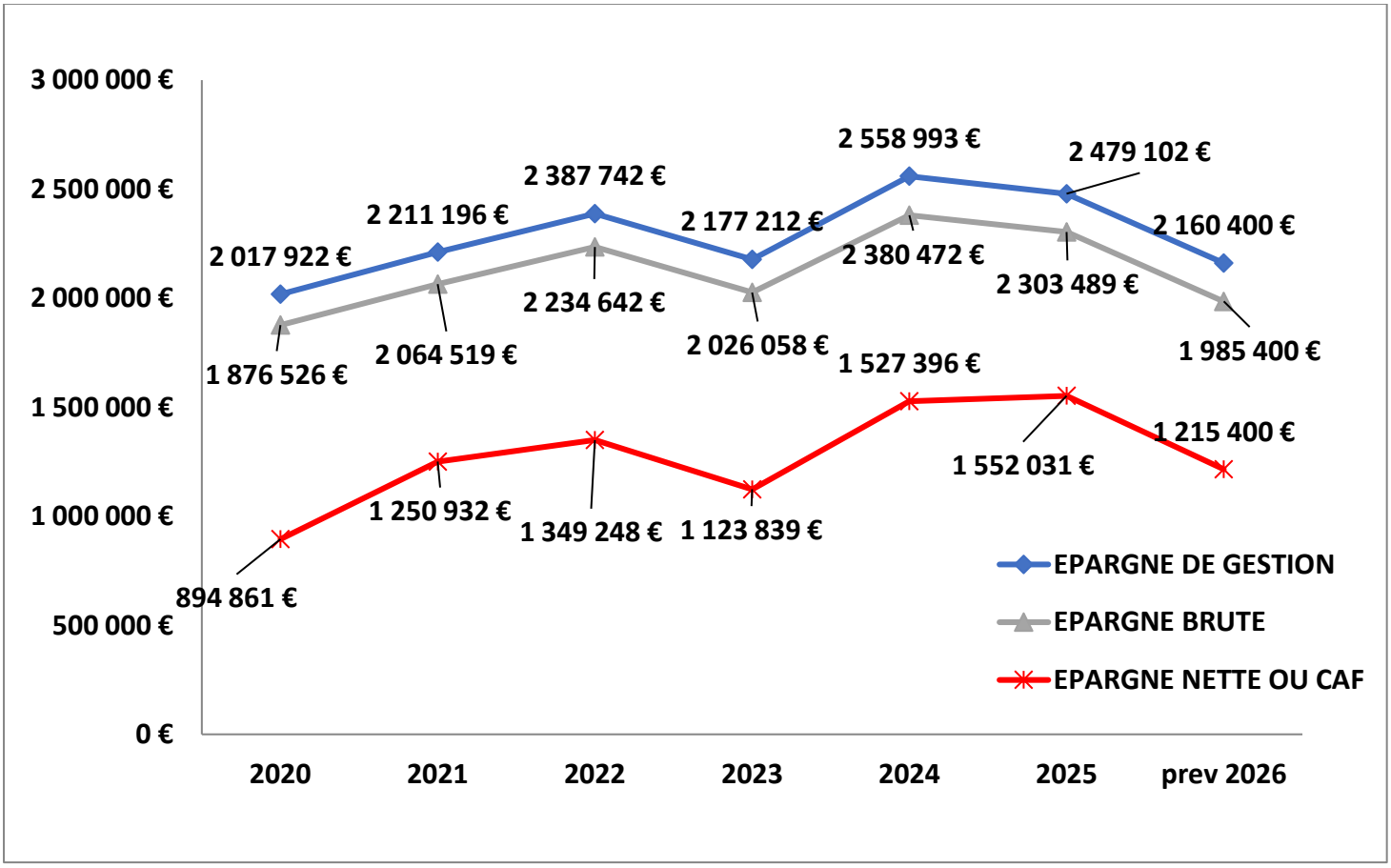
- 10 contrats codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
- 1 contrat sous surveillance classé en E1,

Voir en annexe la typologie de la répartition des encours selon la charte Gissler

Il semble nécessaire de rester prudent quant à l'évolution à l'avenir des dépenses de fonctionnement qui continueront de progresser alors que les droits de mutation resteront toujours une recette variable, dépendant du contexte économique du territoire. Le risque d'une évolution en effet ciseau (dépenses > recettes) n'est donc jamais à écarter.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

4 – L'EVOLUTION DE L'EPARGNE



Rappel :

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (66111 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
- Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette
- Epargne nette : Epargne brute – remboursement de la dette (ou Épargne de gestion – Annuité de la dette)

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

VII – BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES DE SENE (anciennement Budget des Ports)

Au titre de l'exercice 2025, le budget des Ports a connu différentes difficultés qui ont une répercussion sur le résultat de fonctionnement :

- Une fuite à la station de carburant qui a été fermée pendant un mois avant l'installation et la location d'un volucompteur pour un coût de 7 200 €,
- Cet incident a eu une répercussion sur les ventes de carburant donc une forte baisse sur la recette, un manque à gagner sur la marge – 6 000 € environ ;
- L'inscription en provision d'une dette de carburant d'un professionnel à hauteur de 15 387 € suite à sa liquidation ;
- L'augmentation du taux de l'inflation, avec un impact sur l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public ;
- L'augmentation des frais de personnel, suite à l'augmentation de 3 points du taux de la CNRACL et l'augmentation du Régime Indemnitaire de 80 €/agent à compter du 1er août 2025 ;

De ce fait, l'augmentation des tarifs de redevance mouillage +6,5% qui ont engendré + 5,60 % de recettes supplémentaires et la création d'une taxe passagers à l'embarquement de 0,30 €, soit +3 890 €, n'ont pas suffi à combler les charges supplémentaires.
Il est constaté un déficit de 35 813 € en fonctionnement dont 26 664 € concerne la partie concession et 9 150€ pour la partie zone de mouillages.

Nombre de litres de carburants vendus :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Super	153 975 L	188 676 L	204 874 L	190 189 L	180412	137396
Gasoil	123 469 L	102 976 L	42 827 l	47 367l	64399	59125

Le résultat de clôture cumulé est de 203 975 € en fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2026, le budget port va être scindé en 2 budgets à la demande de la Région avec de nouvelles appellations. Le budget Port-Anna qui a la gestion de la concession faite par la Région dont le budget 2026 a déjà été voté au conseil municipal de décembre. Et, le budget de Zones de Mouillages qui gérera l'ensemble des Mouillages hors Port-Anna.

Concernant le budget de Zones de Mouillages en fonctionnement, le budget prendra en compte les dépenses de fonctionnement mutualisées avec le budget Port-Anna, une refacturation au prorata sera faite en fin d'exercice ;
De plus, le Budget tiendra compte de :

- L'augmentation du taux de l'inflation, avec un impact sur l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public ;
- L'augmentation des frais de personnel avec effet année pleine de l'augmentation du régime indemnitaire en aout 2025, de l'augmentation à nouveau de 3 points du taux de la cotisation CNRACL ;
- Une nouvelle augmentation des tarifs de redevance mouillage 2 % pour les plaisanciers et les professionnels.
- L'attribution de 30 emplacements de mouillage de plaisance supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

En section d'investissement

Le budget 2025 a réalisé :

- Des dépenses d'entretiens des équipements et infrastructures portuaires ;
- L'achat d'un nouveau véhicule en remplacement du Goupil actuel.
- Les mouillages innovants

Le résultat d'investissement se clôture avec un déficit de -17 103 € et cumulé avec les excédents antérieurs à 91 189 €.

Le budget annexe Zones de Mouillages 2026 inscrira donc :

- Un GPS pour le ponton : 1 200 € H.T
- Un sèche-linge pour 300 € H.T
- Un aménagement de cales (provisions) pour 44 299 € H.T
- Des rachats de mouillages de particuliers pour 1 000 € H.T

2 – BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE SENE

En section de fonctionnement

En 2025 les charges de fonctionnement ont baissé de 25%, cela s'explique par une baisse des frais d'électricité -1 000 €. En 2024, une partie de la résidence d'artiste dans le cadre de la muséographie a été réalisée pour 6 800 € dont une subvention de fond vert viendra couvrir à 50% des frais engagés. La 2ème partie 4 800 € a été réalisée sur le budget 2025. La subvention attendue de 6 681 € sera perçue en 2026.
Surtout, sur l'exercice 2025, il a été acheté beaucoup moins d'articles pour la vente en boutique -7 800 €, il restait beaucoup de stocks de 2024.
Le chapitre 012 a augmenté de 1 826 €, soit +1,26 % qui s'explique par l'augmentation du RIFSEEP de 80 €/mois à compter du 1er août 2025.

En contrepartie, les recettes ont été stables voire ont faiblement baissé -780 €. Il y a eu 9 194 entrées contre 9 248 entrées en 2024. Les ventes boutiques ont légèrement baissé - 680 €.
La subvention du département pour la gestion des espaces naturels sensibles a augmenté de 4 000 €. Les loyers de fermages ont fortement augmenté dû aux rattrapages 2020-2025 du nouveau bail signé avec la ferme Pen Da Ben et le conservatoire pour les bâtiments + 9 700 €.

De ce fait, il est constaté un excédent de 10 753 € sur l'exercice et le résultat antérieur de 7 790 €, soit un résultat cumulé de 18 543 €.

Pour l'année 2026, il est prévu de maintenir une situation d'équilibre budgétaire. En fonctionnement, la mission FOVEART en résidence pour la muséographie est achevée – 4800 € et on devrait percevoir la subvention fond vert attendue de 6 680 €.
De plus, il est prévu de réaliser de l'entretien sur le bâtiment et le platelage pour environ 8 000 €. Il est aussi prévu la réalisation d'un nouveau flyer de promotion.
Pour le chapitre 012, l'augmentation encore de 3 points de la cotisation CNRAL et l'effet année pleine de l'augmentation du RIFSEEP aura une conséquence sur ce chapitre.

En section d'investissement,

En 2025, il a été réalisé pour 25 253 € pour la muséographie et pour l'installation du balisage réglementaire pour un montant 2 420 €. Par contre, les subventions attendues ne seront perçues que sur l'exercice 2026 en reste à réaliser soit 22 175 €. La réalisation de ces nouveaux panneaux, on l'espère, attira encore plus de visiteurs.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de – 23 868 € et cumulé à l'excédent antérieur de +2 906 €, soit un résultat de – 20 962 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

Pour 2026

Concernant les investissements, l'achat de nouveaux équipements pour les services (fauteuils, ordinateurs portables) et des longues vues pour les visites sont prévus pour 3 500 €. Aussi, il est prévu d'inscrire 10 000 € pour faire des travaux sur le rayage des marais avec un dépôt de dossier de subvention auprès de Natura 2000.

Ventes boutique						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	17 938 €	24 210 €	25 923 €	27 401 €	28 068 €	26 753 €
Entrées payantes						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	7371	9336	9158	9671	9248	9194
ECART		1965	-178	513	-423	-54

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

Annexe

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	628 997 €	621 267 €	628 460 €	628 975 €	644 312 €	650 143 €
dont Dotation forfaitaire nette	637 800 €	628 997 €	625 088 €	628 460 €	628 975 €	644 311 €
DBase + **(effet popul)**	1 156 €	1 927 €	3 372 €	1 542 €	24 644 €	19 372 €
Ecrêtement	-9 959 €	-9 657 €		-1 027 €	-9 307 €	-13 540 €
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	266 906 €	265 278 €	275 155 €	280 201 €	314 712 €	124 283 €
dont Dotation de Solidarité Rurale	127 133 €	125 915 €	148 875 €	162 099 €	179 749 €	0 €
Dotation de Solidarité Urbaine						0 €
dont Dotation nationale de péréquation	139 773 €	130 363 €	126 280 €	118 102 €	134 963 €	124 283 €
Total DGF	895 903 €	877 545 €	903 615 €	909 176 €	959 024 €	774 426 €
Variations en valeur	-19 927 €	-18 358 €	26 070 €	5 561 €	40 077 €	-134 750 €

2 – Evolution de la fiscalité

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Evol
Taxe d'habitation		**Résidence secondaire**						
Base nominale	18 263 447 €	2 024 040 €	2 074 641 €	2 605 388 €	2 940 430 €	2 241 482 €	2 263 060 €	0,96%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	14,38%	14,38%	14,38%	
sous-total produits	**2 525 739**	**279 829**	**279 937**	**360 277**	**422 834**	**322 325**	**325 428**	**0,96%**
Dont Taxe d'habitation Locaux vacants (THLV)	**9 806**	**18 539**	**12 467**	**28 902**	**53 081**	**37 640**	**38 016**	**1,00%**
Taxe sur le foncier bâti								
Base nominale	12 345 739	12 495 183	12 992 982	14 079 493	14 823 661	15 252 491	15 512 975	1,71%
Taux	22,30%	37,56%	37,56%	37,56%	**39,06%**	**39,06%**	**39,06%**	
sous-total produits	**2 758 952**	**4 693 191**	**4 873 272**	**5 283 635**	**5 790 122**	**5 956 174**	**6 059 368**	**1,73%**
Dont ajustement coef correcteur		**564 479**	**578 145**	**626 829**	**660 538**	**679 481**	**686 275**	1,00%
Taxe sur le foncier non bâti		**5 257 670**	**5 451 417**	**5 910 464**	**6 450 660**	**6 635 655**	**6 745 643**	**1,66%**
Base nominale	78 592	86 729	88 766	89 566	88 257	80 111	79 137	-1,22%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	52,52%	52,52%	52,52%	0,00%
sous-total produits	**39 689**	**43 798**	**44 827**	**45 231**	**46 353**	**42 074**	**41 563**	**-1,22%**
TOTAL PRODUITS	**5 334 185**	**5 599 836**	**5 788 648**	**6 344 873**	**6 919 846**	**7 037 694**	**7 150 650**	**1,61%**
Variation en valeur	**127 141**	**265 650**	**188 812**	**556 226**	**574 973**	**117 848**	**112 955**	

Augmentation des taux imposition en 2024 de + 3%

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10					
	% de l'encours	86,90 %					
	Montant en euros	6 660 613,20					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	13,10 %					
	Montant en euros	1 003 641,27					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260226-2026_02_13-DE

4 – Ratios –

RATIOS		2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAC(coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	Charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,86	0,87	0,86	0,88	0,82	0,86
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles Au-delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	Charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,49	0,52	0,52	0,52	0,51	0,51
CMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) Compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	Produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,75	0,76	0,70	0,72	0,70	0,68
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés Au-delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	Encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	0,88	0,93	0,82	0,76	0,77	0,68
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. Si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	Encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,59	4,27	3,68	3,51	3,55	3,04